



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Detection, Simulation and Optical Systems Division

Place du Portage III, 8C2

11 rue Laurier Street

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet WESM - RFI/LOI Weapons Effect System Modernization	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-216429/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-216429	Date 2021-04-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QT-011-28148	
File No. - N° de dossier 011qt.W8476-216429	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-12-31 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Derby(QT Div), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur 011qt
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-4982 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



CET AMENDEMENT VISE À PROLONGER LA DATE DE SOUMISSION DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ANNEXE A UNIQUEMENT. LA DDR RESTERA OUVERTE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021. AUCUNE AUTRE PROLONGATION NE SERA ACCORDÉE.

Modernisation du processus de simulation des effets des armes Demande de renseignements

1. But et nature du processus de demande de renseignements (DDR)

1.1 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) souhaite recueillir les commentaires de l'industrie en ce qui concerne l'acquisition du système de modernisation de simulation d'effets d'armes (MSEA) au nom du ministère de la Défense nationale.

L'annexe A – Questions à l'intention de l'industrie est jointe à la présente DDR. On demande à l'industrie de prendre connaissance des questions qui s'y trouvent et de fournir ses réponses à l'autorité contractante de SPAC désignée à la section 5 – Autorité contractante au plus tard le **10 juin 2021**.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 actuelle et de ses répercussions sur les activités du gouvernement et de l'industrie, veuillez aviser l'autorité contractante si vous prévoyez soumettre vos réponses aux questions de l'annexe A après la date de réponse demandée par le Canada.

Veuillez noter que la date de clôture de la DDR publiée **n'est pas** la date limite pour fournir les commentaires.

LA PRÉSENTE ACTIVITÉ DE CONSULTATION EST LA PREMIÈRE PARMİ PLUSIEURS ACTIVITÉS DE CONSULTATION ÉVENTUELLES PRÉVUES DANS LE CADRE DE CE PROCESSUS.

1.2 Le but de cette DDR est de maintenir des lignes de communication ouvertes entre le GC et l'industrie au cours des différentes étapes du processus d'engagement, alors que SPAC entend faire connaître des activités d'engagement futures en procédant à des modifications à ce processus de DDR. Chaque modification subséquente identifiera clairement l'information que le Canada demande et la date à laquelle on souhaite connaître la réponse de l'industrie. Voici les objectifs de la présente demande de renseignements :



- a. servir de point unique de communication officielle sur le programme avec l'industrie, de façon continue;
- b. collaborer avec l'industrie sur les différentes exigences au fur et à mesure que la technologie de simulation réelle et d'instruction évolue, ainsi qu'en ce qui concerne le maintien en puissance et l'évolution des activités en vertu des modalités de l'éventuel contrat;
- c. répondre aux questions des entreprises afin que tous les participants intéressés reçoivent la même information;
- d. fournir les mises à jour du calendrier;
- e. tenir des réunions de l'industrie et organiser des activités de consultation, au besoin.

1.3 L'objectif de ce processus de DDR consiste à :

- a. s'assurer que les attentes du Canada en matière de consultation sont claires et faciles à comprendre pour l'industrie;
- b. favoriser l'innovation et fournir la meilleure solution possible au Canada;
- c. comprendre pleinement les solutions potentielles de MSEA que le marché peut offrir et tirer parti de l'expertise de l'industrie en vue d'élaborer une stratégie d'approvisionnement efficace et efficiente permettant d'atteindre les objectifs du processus d'acquisition et d'offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada;
- d. communiquer de manière proactive l'engagement du gouvernement à soutenir la situation réelle dans des endroits statiques (en milieu rural et urbain) et dans des environnements d'instruction déployés dans le cadre d'un processus juste, ouvert, transparent et concurrentiel;
- e. communiquer des renseignements opportuns, pertinents et faciles à comprendre pour s'assurer que les fournisseurs comprennent l'objectif du processus d'approvisionnement et la manière d'y participer;
- f. favoriser des relations de travail productives et positives avec la collectivité de fournisseurs éventuels du processus de MSEA pour s'assurer que les objectifs du processus d'acquisition sont atteints;
- g. recueillir les commentaires et obtenir la validation de l'industrie en ce qui a trait à plusieurs aspects visant à favoriser l'acquisition d'une capacité future en matière de SEA, dont plus précisément les deux séries préliminaires d'exigences opérationnelles majeures, soit une par option de projet; décentralisée (axée sur différents emplacements dans l'ensemble du Canada) et centralisée (axée sur la base des Forces canadiennes à Wainwright, Alberta); et
- h. proposer d'éventuelles activités de consultation de l'industrie, comme les journées de l'industrie, les visites sur place, les rencontres individuelles et d'autres activités de consultation potentielles.

1.4 La présente DDR ne constitue ni un appel d'offres ni une DDP. Aucun accord ni contrat fondé sur ce processus de DDR ne sera conclu. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Le processus de DDR ne doit pas être considéré comme un engagement à publier une demande de propositions ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.



Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction du document technique (qui pourront être modifiées).

Les répondants sont invités à préciser, dans les renseignements qu'ils communiquent au Canada, les renseignements qu'ils jugent exclusifs à un tiers ou qui sont des renseignements personnels. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

On demande aux répondants de préciser si leur réponse, ou une partie de celle-ci, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

Même si la participation à ce processus de DDR n'est pas obligatoire, on encourage fortement l'industrie à participer tôt au processus pour éviter de se retrouver ainsi dans une position désavantagée. La présente DDR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à ce processus de DDR.

2. Contexte

Le projet de MSEA aura pour effet de moderniser le système d'instruction de l'Armée canadienne (AC) consacré à la SEA afin de permettre ainsi l'instruction individuelle et collective afin que l'AC dispose d'unités et de formations efficaces au combat.

La capacité de SEA a été acquise par l'AC afin de combler une lacune en matière de simulation réaliste des effets d'armes durant les exercices d'entraînement en campagne force contre force. Le système de SEA permet aux soldats de s'instruire sur la façon dont ils combattraient en utilisant des armes réelles et des plates-formes de véhicules comme s'ils se trouvaient sur le théâtre ou en cours de déploiements. Cette capacité procure des données et des produits permettant de procéder à des examens après-action efficaces pour accroître la capacité du commandant d'instruire ses troupes et d'évaluer leur état de préparation dans le cadre d'un environnement d'instruction urbain et rural. Il existe quatre (4) sites statiques dotés de tous les instruments nécessaires (avec centre de contrôle d'exercice fixe). Ils sont situés à Wainwright en Alberta, à Gagetown au Nouveau-Brunswick, à Petawawa en Ontario, ainsi qu'à Valcartier au Québec, en plus d'une capacité mobile qu'on peut utiliser n'importe où au Canada et de deux (2) sites sans instruments, dont un qui se trouve à Edmonton en Alberta et l'autre à Shilo au Manitoba. L'intention de ce projet consiste à moderniser l'actuelle capacité de SEA possiblement pour corriger la désuétude de l'équipement, répondre aux exigences opérationnelles à jour, et favoriser l'avancement de la technologie et des normes internationales (comme celles qu'on est présentement en train d'élaborer en vertu de l'UCATT). L'intention de cette DDR consiste à recueillir de l'information



auprès de l'industrie pour ainsi permettre au gouvernement du Canada de mieux définir les options en vue de moderniser le système canadien de SEA.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

3.1 Étendue possible des travaux

Cette DDR doit permettre de comprendre les exigences en matière d'acquisition et de soutien en service dans le but de réaliser les activités nécessaires pour offrir, exploiter, entretenir et soutenir les exercices et les activités logistiques de l'équipement de simulation réelle du Canada après avoir modernisé l'entreprise et la capacité de SEA. Se reporter à l'annexe A pour voir une version plus détaillée de l'étendue des projets.

L'entreprise modernisée de SEA devrait atteindre sa capacité opérationnelle totale au cours de la période de 2028 à 2029. On s'attend à ce que les travaux d'acquisition puissent donner lieu à plusieurs contrats. On s'attend également à des contrats pour le soutien en service qui débutera au cours de la même période générale que les contrats d'acquisition et qui se prolongeront au-delà de la réalisation de la capacité. La durée attendue des contrats de soutien en service n'a pas encore été déterminée.

3.2 Exception au titre de la sécurité nationale

Une exception au titre de la sécurité nationale ou un établissement de contrats nécessitant des avertissements de sécurité nationale spéciaux peut s'appliquer à tout processus d'approvisionnement éventuel.

3.3 Politique sur les retombées industrielles et technologiques

On n'a toujours pas déterminé la façon dont la Politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT) s'appliquera au projet de MSEA. La consultation de l'industrie dans le cadre de la demande de renseignements (DDR) aidera à déterminer la façon dont le Canada pourrait tirer profit des avantages économiques grâce à ce processus.

3.4 Sécurité

Alors qu'il n'existe aucune exigence en matière de sécurité dans le cadre de ce processus de DDR, une autorisation de sécurité jusqu'au niveau « secret » sera exigée pour participer à tout contrat de MSEA.

4. Échéancier :

Le Canada finalise actuellement le calendrier d'approvisionnement qui sera communiqué par l'entremise d'une future modification à la DDR.

5. Autorité contractante



Les répondants intéressés peuvent soumettre leur réponse à l'autorité contractante de SPAC indiquée ci-dessous, de préférence par courriel :

Sandra Derby
Chef de l'équipe d'approvisionnement
Direction générale de l'approvisionnement maritime et de défense
Services publics et Approvisionnement Canada / Gouvernement du Canada
Sandra.derby@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tél. : 873-355-4982

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant devraient être fournies lors de chaque livraison.

La présente demande de renseignements peut faire l'objet de modifications; le cas échéant, elles seront affichées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca pour savoir si des modifications ont été apportées.

6. Questions posées par l'industrie

Toutes les questions et les autres communications en lien avec le présent processus de DDR doivent être transmises exclusivement aux autorités contractantes de SPAC identifiées à la section 5. Bien que le Canada prévoie répondre aux questions de l'industrie en publiant des réponses périodiquement par l'entremise de modifications subséquentes à la DDR, il fera de son mieux pour répondre aux questions.

Il pourrait arriver souvent que le Canada ne soit pas bien placé pour répondre à certaines questions, car les exigences relatives à divers aspects du processus de MSEA pourraient ne pas avoir été encore finalisées. Les questions sans réponse constituent tout de même même une rétroaction très utile, car elles donnent au Canada la possibilité de connaître les aspects qui soulèvent des préoccupations pour l'industrie, ou encore de déterminer quand une approche différente pourrait éventuellement être adoptée pour une exigence.

À mesure que les commentaires de l'industrie seront soumis et examinés tout au long du processus de DDR, le Canada pourrait publier périodiquement des versions à jour des principales exigences opérationnelles et concernant le maintien en puissance. Ces documents à jour permettront souvent de répondre aux questions posées par l'industrie.

7. Autres demandes de renseignements

Tout au long du processus de DDR, Services publics et Approvisionnement Canada pourrait demander aux répondants des renseignements additionnels, des clarifications ou se rendre sur place.

8. Surveillant de l'équité



Le Canada peut retenir les services d'une organisation à titre de tiers indépendant en vue d'agir comme surveillant de l'équité lors de l'éventuel processus d'invitation à soumissionner.